Gérardmer

Que prévoit le plan de mobilité simplifié de l'intercommunalité ?

Les élus de la communauté de communes de Gérardmer Hautes Vosges viennent d'« arrêter », c'est-à-dire de boucler leur futur plan de mobilité simplifié avant consultation puis adoption définitive. Un document qui définit la politique et les ambitions de l'intercommunalité en termes de mobilité à plus ou moins long terme, avec 22 propositions d'actions.



Parmi les propositions d'actions présentes dans le plan de mobilité simplifié de la communauté de communes figure l'amélioration de « l'accessibilité multimodale de la gare routière de Gérardmer ». Photo Audrey Martin

La mobilité et les modes de déplacement sur un territoire. Un vaste sujet au cœur d'une réflexion globale tout aussi conséquente pour les collectivités.

Mercredi dernier, les élus de la communauté de communes de Gérardmer Hautes Vosges (CCGHV), réunis en conseil, ont « arrêté » leur Plan de mobilité simplifié (PMS). « Un outil de planification qui permet de définir la stratégie et la politique de mobilité du territoire à moyen et long terme. Un document qui traduit les ambitions de la com-com et ses partenaires et qui, comme des documents d'urbanisme type Plan local d'urbanisme (PLU), doit être arrêté avant d'être soumis à consultation puis approuvé », explique le vice-président délégué à l'aménagement du territoire, John Voinson.

Une démarche entamée au printemps 2023

Depuis le printemps 2023, l'intercommunalité planche sur ce plan, avec, dans un premier temps, l'élaboration d'un diagnostic avant d'entrer dans le vif du sujet. Pendant plusieurs mois, les élus ont été consultés pour établir une feuille de route en ciblant les objectifs à atteindre, leur niveau de priorité, leur concrétisation… « Des échanges ont eu lieu avec les communes, partenaires techniques et institutionnels, les acteurs publics et privés de la mobilité, les associations, les représentants du monde économique et de la société civile… », précise l'élu communautaire.

Trois grandes orientations ont ensuite émergé pour structurer la stratégie à établir : « rationaliser la pratique de l'autosolisme et favoriser un report modal alternatif » ; « développer un territoire d'offres et de services » ; et « développer une mobilité touristique plus vertueuse ».

Un plan en 22 actions

Plus concrètement, une liste de 22 actions a été établie. Parmi ces actions, il y a notamment l'aménagement de la liaison douce entre Gérardmer et Bruyères, mais aussi l'aménagement d'un itinéraire cyclable entre Le Tholy, Gérardmer et Xonrupt-Longemer.

Le plan prévoit également « d'améliorer l'accessibilité multimodale de la gare routière de Gérardmer », d'évaluer les solutions de transports en commun (navettes des marchés, bus urbain, car Fluo, navette des crêtes, navette des neiges…), de créer un service de transport à la demande entre Gérardmer, Granges-Aumontzey, Le Tholy et Xonrupt, ou encore d'aménager les centres-bourgs pour la marche et le vélo. Plus globalement, l'objectif est de favoriser les mobilités douces, les transports en commun, le covoiturage, et d'améliorer toutes les infrastructures liées à la circulation et aux transports.

Une mobilité touristique repensée

Côté tourisme, l'intercommunalité souhaite, entre autres, repenser l'accès aux sites emblématiques avec notamment des alternatives à la voiture individuelle.

Le plan, désormais « arrêté », ouvre une période de consultation de la population. Il sera consultable d'ici peu au siège de la CCGHV et sur son site internet. Les habitants du territoire pourront faire part de leurs suggestions et remarques, qui pourront être prises en compte et donner lieu à des modifications du PMS. Il fera ensuite l'objet d'un vote pour être définitivement adopté avant la fin de l'année.

● **Audrey Martin**